



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2021

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 24 novembre 2021 à 15h30, sont présents les représentants de chacune des villes suivantes:

Madame Liza Poulin, mairesse	Ville de Blainville
Madame Christine Beaudette, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Monsieur Eric Westram, maire	Ville de Rosemère
Madame Julie Boivin, mairesse	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Monsieur Christian Charron, maire	Ville de Sainte-Thérèse

Monsieur Kamal El-Batal constate le quorum et signale qu'en l'absence du préfet sortant, il revient au secrétaire-trésorier d'établir le processus de mise en candidature et de vote et donc d'agir comme président d'élection jusqu'à l'élection du préfet.

2021-11-206

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 24 novembre 2021 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres de procéder à l'élection du préfet et du préfet suppléant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire-trésorier présente le processus de mise en candidature et de vote et procède aux élections du préfet et du préfet suppléant.

Les candidats proposés avaient 6 minutes chacun pour se présenter et faire valoir des arguments en sa faveur.

Les membres du conseil souhaitent discuter à huis clos. Le secrétaire-trésorier quitte la salle du conseil pour une durée de 10 minutes.

Dès le retour du secrétaire-trésorier en salle du conseil, il enclenche le processus d'élection d'abord, du préfet et ensuite, du préfet suppléant.

2021-11-207

OBJET : Élection du Préfet

ATTENDU QU'aux termes des articles 210.24 et suivants de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, il est prévu que le préfet est élu, par les membres du conseil, parmi ceux qui sont maires;

ATTENDU QUE cette élection doit être faite lors de la première séance du conseil après les élections municipales;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QU'en vertu de l'article 210.26 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, il revient au secrétaire-trésorier d'établir le processus de mise en candidature et de vote et donc d'agir comme président d'élection;

ATTENDU QUE la procédure de mise en candidature au poste de préfet est la suivante : une candidature doit être proposée de vive voix par un autre maire que la personne proposée. Par la suite, la personne proposée devra accepter la proposition pour être candidat. S'il y a plus d'un candidat, il y aura élection. Préalablement au scrutin, chaque candidat aura un maximum de 6 minutes pour se présenter et faire valoir des arguments en sa faveur;

ATTENDU QUE l'article 210.26 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale prévoit que le vote doit se faire par scrutin secret et que la majorité absolue des voix doit être atteinte pour élire le préfet. Chaque maire dispose d'une voix, selon la répartition des voix du décret de constitution de la MRC;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi, seuls les maires ont droit de vote;

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier procède à l'appel de proposition de candidatures;

ATTENDU QUE monsieur Jean Comtois, maire de la Ville de Lorraine, a proposé monsieur Eric Westram, maire de la Ville de Rosemère, qui accepte la mise en candidature;

ATTENDU QUE monsieur Christian Charron, maire de la Ville de Sainte-Thérèse, a proposé monsieur Gilles Blanchette, maire de la Ville de Bois-des-Filion, qui accepte la mise en candidature;

ATTENDU QUE le processus de l'élection est présidé par le Secrétaire-trésorier, monsieur Kamal El-Batal;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier annonce que monsieur Eric Westram, maire de la Ville de Rosemère, est élu au poste de préfet pour un mandat de deux (2) ans, soit du 24 novembre 2021 au 29 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-208

OBJET : Élection du préfet suppléant

ATTENDU QU'aux termes des articles 198 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est prévu que le préfet suppléant est nommé, par les membres du conseil, parmi ceux qui sont maires;

ATTENDU QU'en l'absence du préfet ou pendant que la charge est vacante, ce dernier remplit les fonctions du préfet avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont attachés;

ATTENDU QU'il y a lieu d'élire officiellement un préfet suppléant pour la MRC de Thérèse-De Blainville selon la procédure prévue pour l'élection du préfet à l'exception que la majorité absolue n'est pas requise;

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier procède à l'appel de proposition de candidatures;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE monsieur Gilles Blanchette, maire de la Ville de Bois-des-Filion, propose madame Julie Boivin, mairesse de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, qui accepte la mise en candidature;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

appuyé unanimement

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier annonce que madame Julie Boivin, mairesse de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, est élue au poste de préfète suppléante pour un mandat de deux (2) ans, soit du 24 novembre 2021 au 29 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-209

OBJET : Assermentation du préfet et du préfet suppléant

Faisant suite aux élections du préfet et du préfet suppléant, le directeur général et secrétaire-trésorier procède à l'assermentation de monsieur Eric Westram et de madame Julie Boivin à titre de préfet et de préfète suppléante.

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

appuyé unanimement

Le secrétaire-trésorier cède la place au préfet élu, monsieur Eric Westram, pour présider l'assemblée publique.

2021-11-210

OBJET : Réouverture de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Christian Charron
Maire la Ville de Sainte-Thérèse

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 24 novembre 2021 soit et est réouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-211

OBJET : Période de questions

Le directeur général confirme qu'aucune question n'a été reçue du public.

2021-11-212

OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté :



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

1. Ouverture et suspension de l'assemblée
2. Élection du préfet et du préfet suppléant
 - 4.1 Résolution – Élection du préfet
 - 4.2 Résolution – Élection du préfet suppléant
 - 4.3 Résolution – Assermentation du préfet et du préfet suppléant
3. Réouverture de l'assemblée
4. Période de questions
5. Adoption de l'ordre du jour
6. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2021
7. Gouvernance institutionnelle – suivi du secrétaire-trésorier
 - 7.1. Résolution – Désignation d'un 3^e membre du Comité administratif (CA) de la MRC
 - 7.2. Résolution – Autorisation de signature des effets bancaires
 - 7.3. Résolution – Calendrier des séances du conseil de la MRC – 2022
 - 7.4. Résolution – Désignation du préfet comme représentant de la MRC au CA de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
 - 7.5. Résolution – Adoption de la liste des nominations du 24 novembre 2021 au 29 novembre 2023
 - 7.6. Résolution – Adoption des prévisions budgétaires – 2022
 - 7.7. Résolution – Liste des comptes payés et à payer du 6 octobre au 24 novembre 2021
8. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-213

OBJET : Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2021

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 6 octobre 2021 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-214

OBJET : Désignation du 3^e membre du Comité administratif (CA) de la MRC

ATTENDU que le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a constitué en 1983 un Comité administratif composé de trois membres nommés, soit le préfet, le préfet suppléant et un autre membre du conseil;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 123 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), le préfet et le préfet suppléant sont membres d'office d'un tel comité administratif;

ATTENDU qu'un troisième membre doit être nommé par résolution;

ATTENDU QUE monsieur Christian Charron, maire de la Ville de Sainte-Thérèse est intéressé par le poste de 3^e membre du 24 novembre 2021 au 29 novembre 2023;

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE monsieur Christian Charron, maire de la Ville de Sainte-Thérèse, soit et est nommé à titre de 3^e membre du Comité administratif de la MRC de Thérèse-De Blainville pour un mandat de 2 ans soit du 24 novembre 2021 au 29 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-215

OBJET : Autorisation de signature des effets bancaires

ATTENDU les nouvelles nominations suite à l'élection du préfet et à l'élection du préfet suppléant du 24 novembre 2021;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le préfet, monsieur Eric Westram, ou à son défaut, la préfète suppléante, madame Julie Boivin et le directeur général, monsieur Kamal El-Batal, soient les représentants de la MRC de Thérèse-De Blainville à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse populaire Desjardins sise au 201, boulevard du Curé-Labelle à Sainte-Thérèse;

QUE ces représentants exercent tous les pouvoirs relatifs à la gestion de ces comptes de la MRC de Thérèse-De Blainville et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la MRC, à savoir:

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autres effets négociables;
- signer ou approuver tout retrait, paiement direct (via Accès D), tout document ou pièce justificative;
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la MRC de Thérèse-De Blainville;
- signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-216

OBJET : Adoption du Calendrier des séances du conseil de la MRC - 2022

ATTENDU le calendrier relatif aux comités pléniers et assemblées publiques pour l'année 2022;

Date	Assemblée publique
26 janvier 2022	15h30
23 février 2022	15h30
23 mars 2022	15h30
27 avril 2022	15h30
25 mai 2022	15h30
15 juin 2022	15h30
6 juillet 2022	15h30



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

31 août 2022	15h30
28 septembre 2022	15h30
26 octobre 2022	15h30
23 novembre 2022 - Budget	15h30
14 décembre 2022	15h30

Lac à l'épaule 2022 – 3 et 4 novembre

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC adopte le calendrier des séances relatives aux comités pléniers et aux assemblées publiques tel que présenté lors de la séance du 24 novembre 2021;

QUE les séances du conseil se tiennent en mode présentiel dans la salle du conseil du siège social de la MRC sis au 201, boulevard du Curé-Labelle, bureau 304, Sainte-Thérèse ou en mode virtuel si nécessaire le cas échéant;

QUE le conseil de la MRC tiendra son lac-à-l'épaule les 3 et 4 novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-217

OBJET : Désignation du préfet comme représentant de la MRC au CA de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

ATTENDU QU'en vertu du Chapitre C-37.01 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal dont la Section II précisant la composition et le fonctionnement de cette dernière;

ATTENDU l'intérêt manifesté par monsieur Eric Westram, préfet de la MRC de Thérèse-De Blainville, pour siéger au CA de la CMM;

ATTENDU QUE la désignation des membres du conseil d'administration de la CMM qui, conformément aux articles 10 et 11 du Chapitre C-37.01 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, doit être faite par la municipalité régionale de comté;

Il est proposé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville
appuyé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville nomme monsieur Eric Westram, maire de la Ville de Rosemère et préfet de la MRC de Thérèse-De Blainville, comme membre désigné pour siéger au CA de la CMM à compter du 24 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2021-11-218

OBJET : Adoption de la liste des nominations du 24 novembre 2021 au 29 novembre 2023

ATTENDU QUE le directeur général est membre d'office de tous les comités de la MRC;

ATTENDU la liste des nominations ci-après :

<i>Association ou organisme</i>	<i>Représentants délégués et substituts</i>	<i>Durée du mandat</i>
Comité administratif	Président : Monsieur Eric Westram, maire Ville de Rosemère, préfet de la MRC de Thérèse-De Blainville Vice-présidente : Madame Julie Boivin, mairesse Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, préfète suppléante de la MRC de Thérèse-De Blainville Monsieur Christian Charron, maire Ville de Sainte-Thérèse	2 ans
Table Action Culture	Président : Monsieur Christian Charron, maire Ville de Sainte-Thérèse Vice-Présidente : Madame Liza Poulin, mairesse Ville de Blainville	2 ans
Comité consultatif agricole	Présidente : Madame Julie Boivin, mairesse Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, préfète suppléante de la MRC de Thérèse-De Blainville Délégué : Madame Christine Beaudette, mairesse Ville de Boisbriand Délégué : Monsieur Eric Westram, maire Ville de Rosemère, préfet de la MRC de Thérèse-De Blainville	2 ans
Comité de mise en œuvre du PDZA	Présidente : Madame Julie Boivin, mairesse Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, préfète suppléante de la MRC de Thérèse-De Blainville Vice-présidente : Madame Christine Beaudette, mairesse Ville de Boisbriand	2 ans
Bureau des délégués pour les cours d'eau	Président : Monsieur Eric Westram, maire Ville de Rosemère, préfet de la MRC de Thérèse-De Blainville Vice-président : Monsieur Christian Charron, maire Ville de Sainte-Thérèse Madame Liza Poulin, mairesse Ville de Blainville	2 ans
Comité sécurité incendie	Président : Monsieur Gilles Blanchette, maire Ville de Bois-des-Filion Vice-présidente : Madame Christine Beaudette, mairesse Ville de Boisbriand	2 ans
Comité sécurité civile	Présidente : Madame Christine Beaudette, mairesse Ville de Boisbriand Vice-Président : Monsieur Jean Comtois, maire Ville de Lorraine	2 ans
Consortium Jeunesse	Déléguée : Madame Julie Boivin, mairesse Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, préfète	2 ans



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

	suppléante de la MRC de Thérèse-De Blainville	
Table de concertation sur la Pauvreté	Délégué : Monsieur Christian Charron, maire Ville de Sainte-Thérèse	2 ans
Le Parc Régional Le P'tit Train du Nord	Délégué élu : Madame Liza Poulin, mairesse Ville de Blainville Délégué non-élu : Monsieur Patrick Brunette, directeur - Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire, Ville de Blainville Délégué substitut non-élu : Monsieur Christian Schryburt, directeur général, Ville de Lorraine	2 ans
Le Conseil de développement d'excellence sportive des Laurentides	Délégué : Monsieur Jean Comtois, maire Ville de Lorraine	2 ans
Fonds local d'investissement	Président : Monsieur Gilles Blanchette, maire Ville de Bois-des-Filion Vice-président : Monsieur Jean Comtois, maire Ville de Lorraine	2 ans
Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)	Délégué : Monsieur Eric Westram, maire Ville de Rosemère, préfet de la MRC de Thérèse-De Blainville	2 ans
Montréal International	Délégué : Madame Liza Poulin, mairesse Ville de Blainville	2 ans
Fonds d'économie sociale et de développement durable	Président : Monsieur Christian Charron, maire Ville de Sainte-Thérèse	2 ans
Table de concertation des ICI	Président : Monsieur Gilles Blanchette, maire Ville de Bois-des-Filion Vice-Président : Monsieur Jean Comtois, maire Ville de Lorraine	2 ans
Comité des Milieux humides et hydriques	Présidente : Madame Liza Poulin, mairesse Ville de Blainville	2 ans
Table régionale de l'énergie	Membre élu : Madame Christine Beaudette, mairesse Ville de Boisbriand Membre non élu : Monsieur Éric Lépine, responsable de l'environnement au Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire, Ville de Blainville	2 ans
Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC) – Comité conjoint de pilotage	Président : Monsieur Gilles Blanchette, maire Ville de Bois-des-Filion	2 ans
Comité Aide Urgence aux PME et OSBL-Covid	Président : Monsieur Eric Westram, maire Ville de Rosemère, préfet de la MRC de Thérèse-De Blainville Vice-président : Monsieur Gilles Blanchette, maire Ville de Bois-des-Filion Monsieur Jean Comtois, maire Ville de Lorraine	2 ans
Tables des Préfets et des Élus de la Couronne Nord	Délégué : Monsieur Eric Westram, maire Ville de Rosemère, préfet de la MRC de Thérèse-De Blainville	2 ans
Conseil des préfets et Élus	Délégué : Monsieur Eric Westram, maire Ville	



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

de la région des Laurentides	de Rosemère, préfet de la MRC de Thérèse-De Blainville	
Comité Ad-hoc patrimoine	Président : Monsieur Christian Charron, maire Ville de Sainte-Thérèse	2 ans

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

appuyé unanimement

QUE le directeur général est membre d'office de tous les comités de la MRC;

QUE les membres du conseil entérinent ladite liste des nominations du 24 novembre 2021 au 29 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-219

OBJET : Adoption des prévisions budgétaires - 2022

ATTENDU les présentations et explications fournies par la direction générale lors de la rencontre d'information du 17 novembre et lors de la séance du conseil du 24 du même mois qui détaillent les revenus et charges prévisionnels pour 2022;

ATTENDU QU'une affectation de 90 000 \$ des excédents accumulés non affectés est requise pour atteindre l'équilibre budgétaire au budget 2022;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2022 ci-après :

- Revenus prévisionnels 4 876 000 \$
- Charges prévisionnelles 4 966 000 \$
- Affectations prévisionnelles (90 000 \$)

QUE les revenus prévisionnels pour l'exercice financier 2022 se répartissent comme suit :

Quotes-parts (Base + Développement économique)	926 600 \$
Transferts	3 744 100 \$
Services rendus et intérêts	205 900 \$
Total des revenus prévisionnels	4 876 000 \$

QUE les charges prévisionnelles pour l'exercice financier 2022 se répartissent comme suit :

Rémunération et charges sociales	1 625 000 \$
Administration générale	863 600 \$
Sécurité publique	321 500 \$
Transport	26 000 \$
Environnement	200 800 \$
Santé et bien-être	69 300 \$



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

Aménagement et urbanisme	321 000 \$
Habitation	420 500 \$
Développement économique territorial	709 000 \$
Culture et Patrimoine	253 500 \$
Affaires régionales et métropolitaines	425 900 \$
Total des charges prévisionnelles	4 966 000 \$

QUE les affectations prévisionnelles pour l'exercice 2022 et à des fins d'équilibre budgétaire sont estimées à 90 000 \$.

QUE pour l'exercice financier 2022, les quotes-parts des villes de la MRC soient établies ainsi :

Villes	Fonctionnement	Développement économique	Cauca répartition appels d'urgence	TOTAL
Blainville	56 500 \$	121 700 \$	64 700 \$	245 600 \$
Boisbriand	56 500 \$	76 000 \$	30 400 \$	162 900 \$
Bois-des-Filion	56 500 \$	17 300 \$	10 900 \$	84 700 \$
Lorraine	56 500 \$	20 800 \$	11 300 \$	88 600 \$
Rosemère	56 500 \$	30 500 \$	16 100 \$	103 100 \$
Sainte-Anne-des-Plaines	56 500 \$	28 200 \$	-	84 700 \$
Sainte-Thérèse	56 500 \$	70 500 \$	29 400 \$	156 400 \$
TOTAL	395 500 \$	365 000 \$	165 500 \$	926 000 \$

QUE la MRC redistribue la somme de 364 000 \$ aux villes constituantes à compter de janvier 2022. Somme reçue dans le cadre de l'atténuation des impacts de la Covid-19. Elle sera répartie de la manière suivante :

Villes	Redistribution de montant dans le cadre de la Covid-19 - 2022
Blainville	136 300 \$
Boisbriand	64 400 \$
Bois-des-Filion	22 200 \$
Lorraine	21 300 \$
Rosemère	31 300 \$
Sainte-Anne-des-Plaines	34 100 \$
Sainte-Thérèse	58 400 \$
TOTAL	364 000 \$

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire parvenir à chacune des villes membres le montant des quotes-parts applicables dès janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2021-11-220

**OBJET : Adoption des comptes payés et à payer du 6 octobre au
24 novembre 2021**

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 6 octobre au 24 novembre 2021 inclusivement, répartis comme suit : 384 746.89 \$ payés, 248 352.36 \$ à payer pour un grand total de 633 099.25 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-221

OBJET : Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

DE lever la présente réunion à 16h50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Eric Westram, Préfet

24 novembre 2021

Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné, Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2021-11-206 à 2021-11-221 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 24 novembre 2021.

Émis le 24 novembre 2021 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de la prochaine séance.

Kamal El-Batal,
Directeur général et secrétaire-trésorier